

Mairie de Montigny-le-Chartif
28120
Tél. : 02.37.24.22.31
messagerie : montigny-le-chartif@wanadoo.fr

**Procès-verbal de la session ordinaire
du lundi 25 mars 2013**

Convocations adressées le 18 mars 2013.

L'an deux mille treize, le vingt cinq mars à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, LAUFRAY Bruno BOUILLON Jean-Philippe, Mesdames JULIEN Annie et HERMAN Christine, ROBIN Jean-Paul, LAMELET Alain, DESCHAMPS Pascal, HUET Jean-Paul, Madame SEVESTRE Maryline, BEAUVAIS Jean-Pierre, PELLERIN D'YERVILLE Christian,

Absent excusé : M. AUGER Eric,

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance : Mme HERMAN Christine.

Election d'un second adjoint

Détermination du nombre de postes d'adjoint

Monsieur le Maire souhaite la présence d'un second adjoint et rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Il est proposé de porter à 2 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 12 voix pour, 0 abstentions et 0 voix contre, la détermination à 2 postes le nombre d'adjoints au maire (*dél. 2013001*).

Suite à cette décision, il est proposé d'élire aussitôt un second adjoint au Maire.

M. le Maire procède à l'élection du second adjoint et sollicite des candidats à ce poste.

M. HUET Jean-Paul est présenté.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 11 voix

A obtenu M. HUET Jean-Paul

M. HUET Jean-Paul ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé (*dél. 2013002*).

Vote des comptes administratifs 2012

Le Conseil municipal examine les comptes administratifs présentés par Monsieur FAUQUET Joël, Maire et en concordance avec les comptes de gestion qui laissent apparaître :

- à la **REGIE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE** :

Section de fonctionnement : Dépenses : 90 579.11 €

Recettes : 137 261.00 € soit un excédent de 46 681.89 €

Section d'investissement : Dépenses : 75 001.98 €
Recettes : 49 073.78 € soit un déficit de 25 928.20 €

Restes à réaliser : 32 129.00 €

Besoin de financement : 58 057.20 €

Il est décidé d'affecter au budget pour 2013, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 de la façon suivante : couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 46 681.89 € (*dél. 2013003*).

- **Au BUDGET COMMUNAL :**

Section de fonctionnement : Dépenses : 227 150.75 €

Recettes : 544 664.12 € soit un excédent de 317 513.37 €

Section d'investissement : Dépenses : 325 876.68 €
Recettes : 223 859.28 € soit un déficit de 102 017.40 €

Restes à réaliser : - 63 959.00 €

Besoin de financement : 165 976.40 €

Il est décidé d'affecter au budget pour 2013, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 de la façon suivante : couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 165 977 € et le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 151 536.37 €.

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif (*dél. 2013004*).

- **Au BUDGET ACTIVITE AGRICOLE**

Section de fonctionnement : Dépenses : 32 494.09 €

Recettes : 48 812.62 € soit un excédent de 16 318.53 €

(*dél. 2013005*)

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les résultats des comptes administratifs.

Vote des subventions

Après présentation par le Maire des diverses demandes de subventions, les associations suivantes sont retenues et le Conseil Municipal vote le montant des subventions attribuées ainsi (*dél. 2013006*).

Amicale des sapeurs pompiers :	85 €
Association des Anciens Combattants :	85 €
Club de l'amitié « Raymond Gendre » :	85 €
Union sportive de Montigny-le-Chartif :	85 €
Jumelage d'Illiers-Combray :	85 €
ADMR de Thiron-Gardais :	143 €

Association sportive du Collège :	143€
Course cycliste « Le Tour du Combray »	44 € sous réserve du passage sur la commune
Harmonie Municipale de Condé sur Huisne	85 €
Les déjantés du 28	85 €

Présentation de contrats de prestations de service

Pour le service de restauration scolaire, il a lieu de signer un contrat de fourniture de repas préparés avec DUPONT RESTAURATION SAS à compter du 1er janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat de prestations de service (*dél. 2013007*).

En vue de l'exploitation des terres agricoles, l'EURL de la Thironne propose un contrat de prestations de service pour la réalisation de travaux agricoles, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat (*dél. 2013008*).

Comme chaque année, le jardinier d'Happon propose un contrat d'entretien des espaces verts rue de Nogent et le terrain de sport, ce contrat pour l'année 2013 s'élève à 2 209.26 €, le conseil Municipal autorise M. le Maire à signer sa proposition.

Arrivé au terme de son contrat, la société VEOLIA PROPLETE propose de maintenir son service de balayage soit 6 passages par an, vu l'augmentation élevée de sa prestation, le contrat n'est pas renouvelé.

Convention d'assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec l'État (Direction Départementale des Territoires) afin de pouvoir bénéficier de l'ATESAT comprenant la mission d'assistance dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat ainsi que dans le domaine de la voirie.

La rémunération forfaitaire annuelle correspondant à la mission de base s'élève à 179.58 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer la Convention avec l'État (DDT) pour l'année 2013 (*dél. 2013009*).

Présentation de devis

Monsieur le Maire présente le devis de fourniture d'agrégats (issus de travaux de l'autoroute) de l'entreprise COLAS d'un montant de 2 700 € HT, ils seront déposés sur la voie de la Fourche au Bois, le Conseil Municipal autorise le Maire à se fournir avec ces matériaux.

Pour la future cuisine de la salle de restauration scolaire, il est nécessaire d'avoir un second devis pour comparer, un élu se charge de contacter une entreprise spécialisée dans la pose de l'inox.

Demande de subventions auprès du Conseil Général pour l'assainissement collectif,

Vu la délibération du 19 décembre 2012 (N° 2012066) où la commune a approuvé le projet de réalisation d'un assainissement collectif sur le bourg pour un montant estimé à 1 544 494 €, M. le Maire propose de solliciter l'intervention du Conseil Général au titre de la politique contractuelle du conseil Général 2012/2016, en effet l'assainissement collectif est une priorité locale contribuant à l'amélioration de la qualité de la ressource en eau et éligible aux contrats départementaux de développement intercommunal. Le Conseil Municipal approuve et autorise M. le Maire à solliciter via la CDC du Perche Gouet une aide pour cette opération (*dél. 2013011*).

Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire fait part de la réclamation d'une habitante suite à des traces d'humidité dans sa maison suite aux travaux réalisés rue de Nogent. Il semble souhaitable d'installer des drains pour capter l'eau mais cela ne peut être pris en charge par la commune, il est décidé que cela reste à la charge de chaque propriétaire mais les travaux exécutés sur la voie publique nécessitent l'autorisation de la commune.

Monsieur LAUFROY présente le rassemblement européen de blindés légers, le convoi passera à Montigny-le-Chartif le samedi 25 mai de 16 h 30 à 17 h, des archives de l'époque de la seconde guerre mondiale seront présentées lors de cette manifestation, aussi il est demandé si des habitants de la commune sont en possession de documents de cette période pour les présenter à cette occasion.

M. Pellerin d'Yerville fait part de la dernière réunion du SICTOM et informe que la déchetterie de Thiron va être fermée à l'occasion de travaux d'agrandissement.

M. Huet s'interroge sur les rythmes scolaires, le conseil syndical du regroupement scolaire des Portes du Perche a décidé d'appliquer la réforme des cinq jours dès la rentrée 2013.

La commune a été informée de la vente de l'habitation située sur le terrain N°ZO 96 sur lequel se situe un chemin classé dans les itinéraires de randonnée pédestre d'Eure-et-Loir, c'est pourquoi il est souhaitable d'acquérir cette parcelle de chemin de 500 m², le Conseil Municipal charge et autorise le Maire à effectuer les démarches pour régulariser cette situation (*dél. 2013012*).

Il est rappelé que l'assainissement est un service en gestion directe du fait d'une population directe supérieure à 500 habitants, c'est pourquoi il a lieu de créer un budget annexe M 49 relatif à l'assainissement collectif, les élus approuvent la création d'un budget annexe qui sera dénommé « budget annexe d'assainissement collectif » à compter du 1er janvier 2013 (*dél. N°2013010*).

M. Lamelet rappelle l'organisation du cross de l'USMC le dimanche 14 avril.

La séance est levée à 23 heures 30 et les membres présents ont signé.

Le Maire

Le secrétaire

Les membres